

l'intention des sociétés transnationales se sont poursuivis toute l'année durant. Le Canada a aussi fait partie d'un groupe de travail de l'ECOSOC qui est à élaborer un accord international sur le problème des paiements illicites dans les transactions commerciales internationales. A l'OCDE, le Canada a participé à l'étude de questions reliées à la Déclaration de 1976 sur l'investissement international et les entreprises multinationales, notamment pour ce qui est du traitement discriminatoire dont les investissements étrangers directs font l'objet.

On a poursuivi au sein de l'OCDE les efforts visant à accroître la coopération intergouvernementale au titre des pratiques commerciales restrictives. Le Canada participe également aux travaux d'un groupe d'experts de la CNUCED qui rédige un ensemble de principes et de directives destiné à contrôler ces pratiques dans le cadre des échanges internationaux.

Politique multilatérale de l'environnement

En participant aux activités environnementales des Nations Unies, à celles de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le Canada poursuit entre autres les objectifs suivants: parvenir à une meilleure gestion de son environnement en échangeant avec d'autres pays occidentaux des renseignements sur les politiques et les techniques; poursuivre les efforts déployés de part et d'autre pour résoudre les problèmes écologiques internationaux; favoriser l'élaboration d'un droit international de l'environnement et enfin encourager le tiers monde à rechercher un développement qui respecte l'environnement. En 1978, des progrès notables ont été accomplis vers la réalisation de certains de ces objectifs.

Le Canada a considérablement profité des échanges d'information politique et technique au sein du Comité de l'OTAN sur les défis de la société moderne. Par ailleurs, il a fortement appuyé à l'OCDE un nouveau et vaste programme lancé en 1978, qui vise à uniformiser dans les pays membres les tests et les méthodes de contrôle applicables aux substances toxiques.

La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe faisant maintenant fonction de point central pour la mise en application des dispositions de l'Acte final d'Helsinki sur l'environnement, des négociations soutenues ont eu lieu en vue d'établir une collaboration Est-Ouest sur des questions telles le transport sur de longues distances des polluants atmosphériques et l'échange de renseignements sur la technologie permettant de réduire ou même d'éliminer les déchets.

Le Canada a continué de jouer un rôle moteur au Programme des Nations Unies pour l'environnement en vue d'améliorer l'efficacité et le rôle de catalyseur de cet organisme au sein du système onusien. L'Assemblée générale a été saisie au cours de l'année de lignes direc-